

5.24 De façon plus générale, il apparaît évident au Comité que le moment est tout indiqué de concevoir, particulièrement au Canada, des mécanismes novateurs pour atteindre les objectifs de réduction d'émission que nous visons. Certains mécanismes seront d'ordre technique, d'autres feront appel à la fiscalité, à la réglementation, à des mesures incitatives et ainsi de suite. Nous pouvons beaucoup apprendre des autres pays, et les innovations américaines au niveau de la gestion de l'offre et de la demande en énergie sont particulièrement intéressantes. Cependant, comme nous avons tâché de le montrer, la situation du Canada est distincte et, à ce titre, elle mérite une attention toute particulière.

E. TECHNIQUES DE REMPLACEMENT EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

5.25 Pendant les nombreux mois qu'ont duré les audiences, les membres du Comité ont eu l'occasion de se familiariser avec les techniques de remplacement en matière d'énergie et, par conséquent, avec les perspectives de l'avenir énergétique du Canada, ce qu'ils apprécient énormément. Nous recommandons la lecture des témoignages que nous avons entendus à tous ceux qui, comme nous, ont l'avenir énergétique du Canada à coeur et tiennent à ce que le Canada s'engage dans la voie du développement durable. Des spécialistes nous ont entretenus des mérites de l'hydrogène, des arbres à croissance rapide, des piles à combustion, des systèmes de gazéification intégrée à cycle combiné et d'autres procédés. Ils nous ont communiqué leur enthousiasme et fait partager leurs connaissances, et nous leur en sommes reconnaissants.

5.26 Cependant, comme pour ce qui est des questions régionales et des taxes sur les hydrocarbures, le Comité n'est pas en mesure de se prononcer sur l'efficacité de ces systèmes, ni sur leurs conséquences à long terme. Dans la plupart des cas, nous sommes d'avis que personne n'est en mesure de porter un tel jugement puisque ces techniques n'en sont qu'au stade du développement et que leurs incidences économiques et sociales ont à peine été étudiées. À cet égard, elles diffèrent considérablement des méthodes d'amélioration du rendement et de la conservation énergétique qui, à notre avis, prédomineront au cours des années 90. La prochaine décennie sera d'une importance capitale, car c'est alors qu'il faudra mettre au point ces techniques pour qu'elles répondent aux besoins énergétiques du Canada. Nous en aurons besoin très rapidement si nous voulons stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère d'ici le milieu du siècle prochain. Beaucoup diront que ces techniques se font attendre depuis longtemps, et c'est d'elles que nous parlons tout particulièrement lorsque nous réitérons la recommandation formulée au par. 5.10 et celle qui suit :

5.27 Le Comité recommande au gouvernement fédéral d'instituer un important programme de recherche, de développement et de démonstration consistant à mettre au point des carburants et des systèmes commercialisables pour les transports et émettant les plus basses concentrations de gaz à effet de serre qu'il soit économiquement et techniquement possible de concevoir.
(Recommandation provisoire n° 11)